



Rentrée scolaire : premier test d'évaluation pour Pap Ndiaye

Le ministre de l'Education nationale va devoir passer aux «travaux pratiques» et prendre des décisions fortes. Va-t-il rompre avec la politique néolibérale du couple Blanquer-Macron ?

Par **YANNICK TRIGANCE**

Dans quelques jours retentira la sonnerie de la rentrée des classes pour les élèves, les enseignants et... le ministre de l'Education nationale. Pour la première fois depuis sa nomination en juin, Pap Ndiaye va en effet affronter les réalités et situations concrètes que vivent les établissements à chaque début d'année scolaire. Sous réserve qu'il en ait la volonté, le ministre de l'Education, souvent étiqueté de sensibilité de «gauche», sera-t-il en capacité de «s'autonomiser» face à Emmanuel Macron qui avance sans états d'âme vers une marchandisation de l'école publique ? Bien qu'étant resté prudent dans ses premières déclarations d'avant les congés d'été, le ministre se retrouve toutefois confronté en cette rentrée à des orientations présentées dans les médias, explicitées dans sa première circulaire de rentrée publiée le 30 juin et qui vont nécessiter des clarifications pour lever des ambiguïtés, voire des premières contradictions. Interrogé sur France Inter début juillet, le ministre déclarait avec assurance : «*Il y aura un enseignant devant chaque classe*

dans toutes les écoles de France.» Ces propos rassurants se heurtent à la réalité des 4 000 postes d'enseignants premier et second degré – chiffres du ministère de l'Education nationale – non pourvus à l'issue des différents concours de recrutement, avec des disciplines comme les lettres classiques pourvues à seulement 57 %, l'allemand à 55 % ou encore les mathématiques à 54 % ! A cette baisse dramatique sans précédent s'ajoute l'augmentation exponentielle des démissions et des demandes de ruptures conventionnelles d'enseignants épuisés, découragés, au point qu'un syndicat a récemment déposé une «alerte sociale» auprès du ministère.

VOLONTÉ INCANTATOIRE DE LUTTER

Relayée tout au long de l'été dans les médias nationaux comme régionaux, cette pénurie sera scrutée dès les premiers jours de la rentrée. A l'évidence, les «job dating» organisés depuis le mois de juin pour recruter des contractuels sans aucune formation et envoyés devant les élèves dès la rentrée relèvent d'un placebo qui n'évitera pas la question cruciale de l'attractivité du métier sous ses multiples aspects : revalorisation





– pas seulement celle des débutants –, formation initiale et continue, conditions de travail, mobilité professionnelle, gestion des ressources humaines...

Par ailleurs, le droit à l'éducation va bien au-delà de la seule présence d'un «adulte» devant chaque classe le jour de la rentrée. Il s'agit plus sérieusement d'endiguer les ruptures du droit continu à l'éducation en créant des équipes de remplacement pour garantir tout au long de l'année scolaire une continuité éducative aujourd'hui totalement déficiente dans certaines académies. Dans un message envoyé aux enseignants le 27 juin et confirmé dans sa circulaire de rentrée, le ministre de l'Éducation place la lutte contre les inégalités et la mixité sociale au cœur de ses priorités. Son engagement à poursuivre – certes prudemment – le projet Marseille en grand expérimenté dans 59 écoles de la ville phocéenne vient pourtant contredire cette volonté incantatoire de lutter contre les inégalités pour davantage de mixité sociale. En effet, fondée sur le «nouveau management public», cette conception de l'école mise en place dans plusieurs pays – dont la Suède – a notamment favorisé la différenciation des établissements, la compétition entre élèves, le creusement des inégalités, la ségrégation sociale et scolaire et le désengagement progressif de l'État via des pratiques managériales comme celle du recrutement d'enseignants par les chefs d'établissements. Le ministre confirmera-t-il également la généralisation de l'actuel financement des écoles privées sur le budget de l'éducation prioritaire dans le cadre de la réforme engagée par Nathalie Elimas en 2021, quand bien même l'enseignement privé, contrairement à l'enseignement public, n'est pas soumis à l'obligation d'accueil? La «parité de financement» revendiquée par l'enseignement privé ne devrait-elle pas être adossée à une «parité des obligations»? Le ministre ne pourra échapper à cette question. Toujours dans le domaine de l'éducation prioritaire, l'option qui consiste à transférer les moyens des quartiers populaires vers les zones rurales pour appliquer la

promesse présidentielle en faveur du rural sera-t-elle confirmée et confortée par le ministre de l'Éducation? La lutte contre les inégalités et la recherche de la mixité sociale ne peuvent se limiter à des déclarations de principe mais passent d'abord et avant tout par une priorité et des décisions volontaristes en faveur de l'enseignement public maltraité depuis cinq ans, notamment dans le second degré.

QUEL AVENIR DE LA VOIE PROFESSIONNELLE ?

Le ministre l'affirme dans sa circulaire de rentrée: «*La maîtrise des savoirs fondamentaux (la lecture, l'écriture, les mathématiques) conditionne ainsi l'objectif prioritaire de nos politiques de réduction des inégalités.*» Quel crédit accorder à cette assertion pour le second degré après le rattachement pour partie de la voie professionnelle au ministère du Travail décidé lors de la composition du nouveau gouvernement? Interrogé sur l'avenir de la voie professionnelle le 13 juillet par la commission éducation du Sénat, Pap Ndiaye n'a fourni aucune explication convaincante pour justifier ce rattachement inédit. Et le prétexte d'une nécessaire adéquation entre les certifications de la carte des formations et les offres d'emploi – demandée avec force par le patronat – ne résiste pas au risque majeur d'un basculement du statut scolaire des élèves vers celui d'apprenti sous tutelle patronale. D'un autre côté, la priorité aux savoirs fondamentaux affichée par le ministre l'amènera-t-il à revenir sur la réduction des enseignements fondamentaux décidée en 2019 pour les lycéens de la voie professionnelle avec une diminution du volume horaire hebdomadaire par élève de 34 heures à 30 heures et 30 minutes? Ces mêmes lycéens auront-ils enfin droit sous ce quinquennat à l'enseignement de la philosophie à l'instar des autres lycéens? Au nom de quel principe républicain les lycéens de la voie professionnelle – majoritairement issus des milieux les plus modestes et souvent en difficultés scolaires – auraient-ils moins besoin des enseignements fondamentaux que leurs camarades des voies générale et technologique? Nommé par le président de la République pour reconquérir la communauté éduca-





tive et dans le même temps creuser davantage le sillon de la politique néolibérale tracée entre 2017 et 2022, le ministre Pap Ndiaye doit, en cette rentrée scolaire, lever ses premières ambiguïtés et contradictions pour réhabiliter et conforter par des actes concrets une école de la République qui garantisse la démocratisation de la réussite dans tous les territoires. ◀



Pap Ndiaye dans un lycée parisien, le 15 juin. PHOTO GAILLARD ROMAIN. ABACA



DR